Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260225-CC_202602_N05-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 25 février 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Stéphane CLOAREC, Éric LE BOUR, Jean-Noël EDERN, Anne BESCOND, Bernard FLOCH, Odile THUBERT MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Eric PENNEC, Jacques PONTU, Patrick GUEN, Eric GRALL
Nadine PLUCHON, Roger GUILLOU, Charles de KERMENGUY, Romuald GUENGANT, Maël SAILLOUR, Véronique LE BOULC'H, Christine LE STER, Jean-Luc MOISAN, Marie-Hélène QUIEC, Éric MIOSSEC, Roger BOSSARD, Jean-Jacques SÉVÈRE, Gwenaëlle PENDU, Michel AUTRET, Gilbert CHAPALAIN, Carole AUTRET, Hervé JÉZÉQUEL, Véronique KÉRLÉO, François MOAL, Anne DANIÉLOU, Marc CONSTANTIN, Jean-Luc BONIS, Danielle MICHEL, André JÉZÉQUEL, Stéphanie DUMONT, Jean NÉZOU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : AZOU Dominique (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Marie-Thérèse CUEFF (pouvoir Gildas BERNARD), Josée FALC'HUN (pouvoir Eric PENNEC), Yves JÉZÉQUEL (pouvoir Jacques EDERN), Marlène ILHEU (pouvoir Jean-Noël EDERN), Laurence MEAR (pouvoir Christine LE STER)

Date de la convocation : 19 février 2026 **Date d'affichage :** 19 février 2026	**Membres du Conseil :** En exercice : 45 Présents : 40 Votants : 45		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre CC-2026-02-N05	**Nomenclature** 3.2	**Rapporteur** Éric LE BOUR	**Chef de projet :** Gilles LE MAREC

CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense

Axe : Transition Territoriale	**Enjeu : Ecrire ensemble notre territoire**	**Action : Conduire une économie circulaire du foncier**

Objet : Appel à Manifestation d'Intérêt - Cession des viviers de Moguériec – Sibiril

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.213-11, R.213-16 et suivants, L.210-1 et L.300-1

Vu l'arrêté du Président du conseil communautaire n° 2024/01/PAT en date du 19 septembre 2024, portant préemption des parcelles cadastrées section AD n° 0313, n°0318, n°0319

Vu l'appel à manifestation d'intérêt du 8 janvier 2026

Vu l'avis des Domaines

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT

Éric LE BOUR, Vice-Président, rappelle que lors de ces précédentes assemblées, le Conseil Communautaire a décidé de préempter un ensemble immobilier, situé à Moguériec-Sibiril, constitué d'un bâtiment, dont une partie à usage de magasin et viviers alimentés en eau de mer et l'autre à usage de bureaux, salle de réunion et logement de gardien ; ceci afin de conserver une activité économique en lien avec le pompage d'eau de mer et d'éviter leur déconstruction pour un projet immobilier.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260225-CC_202602_N05-DE

L'objet du droit de préemption, en date du 19 septembre 2024, par Haut-Léon Communauté était de permettre, en lien avec le pompage en eau de mer, d'accueillir et d'accompagner des entreprises existantes porteuses de projets ainsi que des start-ups, tout en maintenant la vocation économique du site et notamment afin de promouvoir et développer l'économie bleue en s'appuyant sur ses ressources locales de recherche, production, et notamment de transformation des micro et macro-algues et en lien avec le PADD du PLUIH.

Cet ensemble, référencé aux cadastres « AD 0313 », « AD 0318 », « AD 0319 », pour une contenance totale de 1.984 m² dont 1.223 m² construites, a été acquis, le 20 décembre 2024, par la Communauté à hauteur de 500.000 euros (hors frais de commission et notaire) conformes, non seulement, à la Déclaration d'Intention d'Aliéner, mais aussi, à l'estimation de France Domaines.

Conformément à la délibération communautaire du 23 octobre 2024, la Communauté a décidé d'engager une réflexion sur le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt ;

9 porteurs de projets ont visité l'équipement et 2 ont remis une offre.

Le mercredi 4 février deux candidats ont été auditionnés par le Comité de Pilotage.

À la suite d'une nouvelle réunion, le lundi 16 février 2026, le Comité de Pilotage propose de retenir la proposition de la société KRUSTOCEAN (SAS), dont le siège social est située au 485 , rue de Sieck, Le Dossen 29250 SANTEC, représentée par Monsieur André Leroux immatriculée au RCS de Brest sous le numéro 891 946 030 ou à la SCI Le Roux IMMO (en cours de constitution) dont le siège sera situé 298, rue de Kerfissiec 29250 SAINT-POL DE LEON représentée par Monsieur André Leroux, Monsieur Baptiste Leroux son fils et la SAS KRUSTOCEAN, pour un montant de 550.000 euros TTC (hors honoraires) pour une activité nécessitant un pompage en eau de mer et conforme aux perspectives de développement économique du site édictée par le Conseil Communautaire et les orientations de la préemption.

Après avoir pris connaissance du dossier AMI et ses annexes ainsi que la proposition du candidat répondant aux caractéristiques prévues par le cahier des charges de l'AMI ;
Après avoir pris connaissance de l'avis du Comité de Pilotage et du Bureau Communautaire du 18 février 2026 de réserver une suite favorable à la cession des Viviers de Moguériec à Sibiril ;
Après avoir entendu le Rapporteur ;

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- La cession des parcelles, localisées à Moguériec à Sibiril :
  - Cadastrées AD 0313, AD 0318, AD 0319 d'une contenance totale de 1.984 m² dont 1.223 m² construites ;
  - À la société KRUSTOCEAN (SAS) dont le siège social est située au 485 , Rue de Sieck, Le Dossen - 29250 SANTEC représentée par Monsieur André Leroux immatriculée au RCS de Brest sous le numéro 891.946.030 :
    - ou à la SCI Le Roux IMMO (en cours de constitution) dont le siège sera situé 298, rue de Kerfissiec 29250 Saint-Pol-de-Léon représentée par Monsieur André Leroux, Monsieur Baptiste Leroux son fils et la SAS KRUSTOCEAN
  - Pour un montant de 550 000 euros TTC (hors honoraires à la charge de l'acquéreur) ;
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Présents	**40**
Pouvoirs	**5**
Votants	**45**
Pour	**45**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD